

Pour les jeunes étrangers, un droit de séjour en mode mineur

COMMINATOIRE, la lettre du conseil départemental de l'Isère est parvenue, le 17 juillet, à un jeune mineur non accompagné (MNA), donc étranger, hébergé dans un foyer depuis juillet 2018. « Vous devez quitter le dispositif d'hébergement à cette date », soit le 31 août, lorsque l'ado sera majeur. A la rue... Bon anniversaire !

La lettre détaille les démarches à accomplir, « sans délai » et « en dehors des dispositifs de protection de l'enfance », donc seul. Trouver un logement, déposer son CV chez des employeurs, c'est si facile ! Et c'est le sort enviable d'une partie des 25 000 MNA actuellement pris en charge par les départements français. Le chiffre est en pleine flambée. Il s'élevait à 15 000 en 2017... L'afflux concerne particulièrement les régions parisiennes, lyonnaises, marseillaises et les Hauts-de-France.

En deuxième année de CAP peinture, le gamin avait obtenu son diplôme en juin et avait demandé une « aide jeune majeur ». Refusée « du fait de l'aboutissement de [sa] formation qualifiante ». Aurait-il dû tout rater pour rester au foyer ?

Régime yoyo

La pratique n'est pas nouvelle, mais jusqu'ici elle différait, selon les départements. Certains stoppaient toute aide dès la majorité atteinte, français ou pas. D'autres prolongeaient la protection, avec un « contrat jeune majeur » jusqu'à 21 ans. Ou pour une durée de six mois après la majorité. Ou de trois mois. « Un tiers des départements a réduit le nombre de ces contrats, voire n'en signe plus du tout, il y a de fortes disparités », s'alarme un rapport parlementaire de 2018.

En juin 2018, une proposition de loi, signée de la députée ex-socialiste reconvertie LRM Brigitte Bourguignon, devait mettre bon ordre à cette pagaille. L'élue y soulignait qu'un SDF sur quatre était passé par l'aide sociale à l'enfance (ASE) : « Un terrible gâchis. » Elle a donc proposé d'instituer pour tous « une obligation d'accompagnement des jeunes les plus vulnérables après leur majorité ».

Revenu devant l'Assemblée en mai 2019, le texte est chamboulé. Désormais, seuls les gamins pris en charge par l'ASE durant « au moins dix-huit mois entre 16 et 18 ans » bénéficieront de l'« accompagnement obligatoire ». Vieux, car ce revirement exclut, de fait, quasi automatiquement – et sans le dire – les MNA, qui, en général, n'atterrissent à l'ASE qu'après leurs 16 ans.

En réponse à des protestations de la gauche, Bourguignon argumente : « Certains travailleurs sociaux nous disent que les passeurs profitent de l'ASE... » Pour les punir, faut-il sanctionner des gosses ? Devant les députés, Adrien Taquet, secrétaire d'Etat à la

Protection de l'enfance, s'est enflammé : « La question des "sorties sèches" (à 18 ans) de l'aide sociale à l'enfance est fondamentale. Ce terme horrible ne fait que refléter la brutalité de la réalité. » Alors pourquoi y plonger les plus fragiles ? Le texte a été adopté.

Exclus au rebut

« C'est une immense déception ! s'insurge Jérôme Voiturier, le directeur de l'Uniojss, qui réunit de nombreuses associations à vocation sociale. Ce texte devait bénéficier à tous, nous l'avions porté avec des jeunes sortis de l'ASE, en accord avec Bourguignon et Taquet ! Et nous avons eu la surprise, au dernier moment, de découvrir qu'en étaient exclus ceux qui ont les parcours les plus compliqués ! » D'après lui seront également exclus du dispositif « les jeunes victimes d'agression sexuelle, dont la grande majorité n'arrive à l'ASE que passé 16 ans ». Lors des débats, Mathilde Panot, députée Insoumise, a lu cette déclaration d'un jeune exclu de l'ASE devant la mission d'information : « Aujourd'hui, démuné de tous mes moyens de survie, je me trouve rejeté, abandonné, tel

un animal de compagnie, vieux, encombrant et inutile, au bord de la route, à 18 ans (...). Mesdames-messieurs, je vous prie de tout mon cœur d'agir... » C'est beau, mais la loi de finances 2019 estimait

à plus de 1 milliard le coût de la prise en charge des MNA.

Et le « pognon de dingue » que représentent ces « assistés » suscite des volontés d'économie...

Dominique Simonnot